



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des **motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale**.

Nom de l'établissement : École Arc-En-Ciel

Date d'évaluation du plan de lutte : 22 avril 2026 au 5 juin 2026

Date du CE : 11 juin 2026

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

- Les données recueillies révèlent un **climat globalement sain et sécurisant**, avec un indice de bien-être très élevé (85 % à 100 %). Toutefois, l'analyse fine des résultats permet d'identifier des dynamiques relationnelles distinctes selon les cycles :
- **Chez les plus petits (1^{re} à 3^e année)** : Les conflits sont plus « directs ». On observe surtout des gestes physiques (frapper), des insultes.
- **Chez les plus grands (4^e à 6^e année)** : Les tensions sont plus « cachées » et sociales. Il est davantage question de rumeurs, de messages blessants ou de tentatives d'exclure certains élèves du groupe d'amis.
- **Le constat des adultes** : Le personnel remarque que les insultes restent le comportement le plus fréquent entre les élèves, peu importe l'âge.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mises en place ?
- Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?

Commentaires : « Selon les données du **Questionnaire sur la sécurité et le bien-être dans les écoles** (QSVE-BE), les élèves affichent un fort sentiment de sécurité et de bien-être, avec des résultats variant entre 85 % et 100 % selon les groupes d'âge. Ces chiffres témoignent de l'efficacité des mesures de prévention et de l'adhésion au **soutien au comportement positif** (SCP) au sein de l'établissement. Les élèves soulignent d'ailleurs la clarté des règles relatives à la violence, ainsi que la rapidité d'intervention des adultes face à des situations d'agression physique ou d'exclusion. Enfin, l'application du **protocole VACS** sert désormais de cadre de référence rigoureux pour prévenir et traiter toute situation de violence à caractère sexuel.

-
- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

L'approche du Soutien au comportement positif (SCP) permet de prioriser efficacement les comportements attendus, jouant ainsi un rôle préventif crucial contre la violence et l'intimidation. Parallèlement, l'établissement d'un encadrement structuré durant la période du dîner facilite une intervention proactive et sécurisante.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Bien que l'utilisation du portail SOI limite la visibilité des événements pour les parents jusqu'à 17 h, nous assurons une communication continue avec les parents. En cas d'intimidation ou de violence, un suivi téléphonique immédiat est systématiquement effectué.

Le résumé du plan de lutte demeure disponible en tout temps sur le site du CSSL. De plus, le code de vie et la matrice SCP sont clairement détaillés dans l'agenda scolaire. [\[1\]](#)

Enfin, nous invitons parents et membres du personnel à réfléchir ensemble aux meilleures façons de favoriser l'implication de tous au sein de notre communauté.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Nous nous appuyons sur le protocole uniformisé du CSSL et l'aide-mémoire pour les situations de violence et de harcèlement (VACS), dont chaque application est consignée dans le système EVIO. Ce processus suit le cadre d'intervention établi par le Service des ressources éducatives (SRÉ). Par souci de transparence, la direction oriente systématiquement les parents vers le protecteur de l'élève et le processus de plainte officiel du CSSL, au besoin.

Par ailleurs, les données du sondage QSVE-BE révèlent que les élèves éprouvent parfois des difficultés à identifier la réponse appropriée face à un incident. Il apparaît donc essentiel de renforcer la sensibilisation pour les aider à bien distinguer un conflit, un acte de violence et une situation d'intimidation, tout en leur rappelant leur rôle actif dans le maintien d'un climat scolaire sain.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Bien que les mesures en place soient jugées efficaces et suffisantes, il demeure primordial de rappeler le rôle spécifique de chaque intervenant lors d'une situation de violence ou d'intimidation. À cet égard, nous tenons à souligner l'importance cruciale de la confidentialité tout au long du processus, afin de protéger l'intégrité de toutes les personnes impliquées.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
 - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
-

Commentaires :

L'efficacité de nos interventions repose sur une compréhension partagée des rôles. Chaque membre du personnel continuera à s'appropriier pleinement le plan de lutte et le protocole VACS. Bien que le protocole soit connu, une utilisation plus spontanée et automatique de ces références assurera une prise en charge optimale des situations.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
 - Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
 - Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?
-

Commentaires :

Les résultats du sondage QSVE-BE confirment l'efficacité de nos interventions : les élèves reconnaissent que les adultes agissent concrètement face aux comportements violents. De plus, les mesures de soutien et d'encadrement sont systématiquement activées pour toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des victimes, des auteurs ou des témoins.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

Les sanctions prévues ont été appliquées lors de situations de violence ou d'intimidation, chaque fois que cela s'avérait nécessaire. Ces mesures, jumelées à un soutien individualisé, ont favorisé une diminution tangible des comportements inappropriés tout en consolidant l'encadrement des élèves concernés.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
 - La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?
-

Commentaires :

L'application des mesures s'est traduite par la mise en place d'encadrements structurés et personnalisés, incluant des suivis de type *départ/arrivée (check-in/check-out)*, la définition de zones de jeux spécifiques ainsi que des rétroactions immédiates. Lorsque la situation l'exigeait, les interventions ont été consignées dans les systèmes SOI et EVIO, assurant ainsi une traçabilité complète. Enfin, un suivi continu a été maintenu avec les parents afin de les tenir informés de l'évolution de la situation.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;

Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

La formation a été offerte à tous les membres du personnel et un registre attestant la présence de ceux a été fait en 2025-2026

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

- Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Le protocole VACS uniformisé du CSSL est le cadre de référence pour assurer le déploiement immédiat des mesures de sécurité entourant les VACS.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☐

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	☒	☐	☐
Le personnel est mobilisé.	☐	☒	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☐	☒	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☒	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☐	☒	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☒	☐	☐
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	☒	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☒	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☒	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	☐	☒
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☒	☐	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaire.	☒	☐	☐